

Récit rétrospectif

SAGE Marne Confluence



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| 1 Les bords de Marne, un territoire à l'identité très forte qui se transforme après-guerre 5 | |
| 2 Des années 1960 à la fin des années 1980 : un développement qui malmène le rapport à l'eau et appelle des équipements..... | 6 |
| A. Une mutation rapide des territoires | 6 |
| La France en marche vers sa modernisation | 6 |
| Un territoire profondément transformé | 6 |
| B. Des rapports à l'eau qui se modifient..... | 9 |
| Un lien à la rivière différent selon les époques, les formes urbaines et les populations..... | 9 |
| Un lien dégradé à la Marne, l'émergence d'une nouvelle offre de loisirs | 9 |
| Des milieux naturels sacrifiés | 12 |
| Une politique de l'eau centrée sur les équipements..... | 13 |
| En synthèse, un rapport à l'eau appauvri | 16 |
| 3 Des années 1990 à aujourd'hui : la convergence de nouvelles dynamiques en faveur d'une reconquête de la Marne et des milieux naturels | 17 |
| A. Des territoires toujours en évolution, la montée en puissance de l'environnement..... | 17 |
| Une place accrue de l'environnement dans le paysage politique national et international..... | 17 |
| L'essor de la navigation marchande : entre mondialisation et environnement.... | 18 |
| Des projets d'aménagement du territoire ambitieux | 18 |
| Sur le territoire, une urbanisation qui se poursuit selon un rythme moins rapide | 19 |
| B. La rivière et les milieux naturels, au cœur de diverses initiatives | 20 |
| Le syndicat Marne Vive, acteur pionnier pour la reconquête de la Marne..... | 20 |
| Des efforts importants d'assainissement..... | 21 |
| Le ruissellement, enjeu majeur pour la qualité de l'eau et l'aménagement du territoire..... | 22 |
| Le renouveau de la vie sociale autour de la Marne | 23 |
| Une prise en compte progressive des milieux naturels sous la pression de la société civile..... | 24 |
| Des affluents encore peu valorisés..... | 26 |
| En synthèse, vers une politique fédératrice de l'eau et des milieux naturels..... | 26 |
| 4 Un enseignement pour la suite de la démarche : les grands déterminants territoriaux pesant sur les thématiques du SAGE | 28 |
| Ressources mobilisées | 30 |
| Entretiens | 30 |
| Bibliographie..... | 30 |

Introduction

En complément de l'état initial du SAGE, qui rassemble de nombreuses données caractérisant la ressource, les milieux aquatiques et les usages associés du territoire Marne confluence, **le présent récit propose une vision synthétique et dynamique des différentes thématiques** traitées. Il lie en effet, dans une même trame, l'évolution des dynamiques territoriales au cours des dernières décennies et leurs conséquences sur l'hydrosystème du bassin de la Marne ainsi que sur les rapports locaux entretenus à son égard.

Le premier intérêt de cet exercice est d'offrir une mise en perspective de l'eau et des milieux aquatiques dans le territoire du SAGE qui dépasse l'expertise technique. Sans réduire la complexité des processus en jeu, il s'agit ainsi de donner une épaisseur territoriale à la gestion de l'eau de telle sorte que chacun, au-delà des seuls experts, puisse s'y reconnaître, s'en saisir et s'y impliquer.

Cet exercice a également un intérêt méthodologique pour la suite de la démarche. Il permet en effet de **faire ressortir les grands déterminants** qui, sur la période étudiée, expliquent les évolutions décrites : pourquoi la qualité de l'eau a-t-elle évolué ? Pour quelles raisons les milieux se sont-ils dégradés ? Comment explique-t-on l'évolution des usages de l'eau, des attachements à la rivière ? etc. Autrement dit, quels sont les éléments du « décor territorial » qui ont pesé le plus, sur les dernières décennies, dans l'évolution de l'hydrosystème, de ses usages et des rapports locaux à l'eau ? Cet éclairage sera utile pour les phases à venir de diagnostic puis de tendances et scénarios.

Deux périodes sont apparues pertinentes à distinguer pour organiser le récit :

- **des années 1960 à la fin des années 1980**, le territoire s'inscrit dans une dynamique de développement économique et urbain qui dépasse largement l'échelle locale et qui se traduit par des mutations rapides du territoire – aménagements urbains, infrastructures de transport, etc. Ceci entraîne des conséquences fortes sur les milieux et la ressource, qui appellent la montée en puissance d'une politique d'équipement (épuration, eau potable, barrages), tandis qu'on assiste à un certain appauvrissement des rapports locaux à l'eau ;
- **des années 1990 à aujourd'hui**, le constat est plus nuancé. Si les dynamiques d'urbanisation se poursuivent, la montée en puissance des préoccupations environnementales dans la législation européenne et nationale et localement de la société civile suscitent le renforcement des efforts d'assainissement, mais aussi l'émergence de diverses initiatives de préservation écologique et de valorisation sociale de la rivière et des milieux associés, encore essentiellement centrées sur la Marne.

Le récit met en évidence trois grands types de déterminants.

• Certaines évolutions relatives à **l'aménagement du territoire** apparaissent particulièrement structurantes :

- **le développement du transport fluvial de marchandises**, par les aménagements qu'il a induit et le trafic qu'il génère, a eu des conséquences fortes sur le fonctionnement des milieux ainsi que sur les usages et les perceptions dont ils sont l'objet ;
- **La croissance urbaine et la planification territoriale** qui l'a encadrée, tant sur un plan quantitatif (démographie) que qualitatif (formes urbaines), jouent un

rôle de premier plan dans les pressions exercées sur les milieux humides et les continuités écologiques, ainsi que dans l'évolution des rapports à l'eau des populations.

- Des déterminants plus **sociologiques et politiques** sont également mis en évidence. L'apparition d'une **société de loisirs et des politiques qui l'accompagnent** mais également **la mobilisation, localement, de la société civile (vie associative)** expliquent en grande partie les évolutions des pratiques de loisirs, la place accordée à la rivière et ses berges dans le territoire ainsi que la prise en compte croissante des milieux dans les politiques locales d'aménagement.

- Enfin, les **politiques de l'eau globales** ont contribué, d'une part, à conférer au territoire un rôle essentiel en matière de production d'eau potable à l'échelle régionale, grâce notamment à la construction de **grands aménagements hydrauliques** en amont du bassin de la Marne, et d'autre part, à impulser des actions menées localement pour améliorer l'état de la ressource et des milieux via une **réglementation nationale et européenne** (lois sur l'eau, DCE, etc.) associée à une **programmation financière** (Agence de l'eau en particulier).

Ces grands déterminants vont permettre, dans la suite de la démarche, de définir le « décor territorial » dans lequel il faudra inscrire la réflexion sur les enjeux et les stratégies possibles du SAGE.

1 Les bords de Marne, un territoire à l'identité très forte qui se transforme après-guerre

Le territoire du SAGE Marne Confluence est marqué identitairement par la Marne. Cette rivière structure son aménagement territorial mais aussi et surtout son identité. Du fait de sa proximité avec Paris, à laquelle le territoire est relié via le chemin de fer à partir de 1848, les bords de Marne deviennent dès la fin du XIX^{ème} siècle **un espace de loisirs, de détente et de mixité sociale**. On y trouve des espaces dégagés, peu urbanisés, dédiés aux loisirs : baignade, plage, pêche, canotage mais aussi des guinguettes pour se divertir. **La Belle Epoque et l'Entre-Deux-Guerres sont les périodes phares et fastes des bords de Marne**, « Eldorado du dimanche » selon l'expression de Marcel Carné très fréquenté par un public jeune et nombreux. Parallèlement à cette fréquentation de fin de semaine, se développe un engouement de plus longue durée où la **bourgeoisie parisienne établit ses résidences secondaires sur les bords de la rivière et les îles** afin de profiter du calme et de la fraîcheur, tout en restant à proximité de Paris. Le territoire voit également s'implanter des activités industrielles : au début du XX^{ème} siècle est construit le port de Bonneuil, sur les bords de Marne. Celui-ci joue un rôle important pendant la Première Guerre mondiale mais son activité décline cependant nettement par la suite, du fait d'une localisation excentrée par rapport aux grands axes de transport fluvial et d'une zone de chalandise limitée.

Après la Seconde Guerre Mondiale, le territoire connaît de profondes transformations, en lien avec la reconstruction puis le développement économique et urbain massif du pays. Les bords de Marne deviennent peu à peu de simples banlieues de Paris, avec une **urbanisation toujours plus forte** et plus dense, une place prépondérante de la voiture, tandis que les **activités de loisirs** (en particulier la baignade et les guinguettes) **déclinent** au profit de loisirs nouveaux comme la télévision ou les vacances plus loin en province. Le territoire du SAGE perd progressivement son statut d'espace récréatif des Parisiens pour devenir un espace résidentiel voire industriel. De petites et moyennes industries s'installent à Champigny-sur-Marne, des laboratoires pharmaceutiques à Nogent tandis que des travaux de dragage et de recalibrage sont entrepris sur la Marne dans les années 1950 pour que le **port de Bonneuil** puisse recevoir les plus grosses unités fluviales remontant jusqu'à Paris, et ainsi s'affirmer comme une plate-forme multimodale essentielle, au service de la reconstruction puis de l'extension de la région parisienne après-guerre.

Ce phénomène d'urbanisation massive touche cependant une part restreinte du territoire Marne Confluence : les communes voisines de Paris ainsi que celles desservies par une gare. Les communes de Seine-et-Marne, plus excentrées, sont moins concernées. Si des espaces agricoles se maintiennent, notamment à l'est et au sud du territoire, avec la présence de plusieurs éleveurs, **la spéculation foncière ne cesse de s'intensifier** par la suite.

2 Des années 1960 à la fin des années 1980 : un développement qui malmène le rapport à l'eau et appelle des équipements

A. Une mutation rapide des territoires

La France en marche vers sa modernisation

Le début des années 1960 : un projet national de modernisation sur fond de croissance économique, ...

En 1960, l'économie française apparaît clairement engagée dans un **régime de croissance soutenue** : la France passe d'une situation de pénurie à une relative abondance. Les forces sociales, politiques et économiques se mobilisent dans un **projet de développement** du pays, soucieux d'oublier la guerre. Le développement technologique dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, la remise à niveau des infrastructures nécessaires aux transports et aux échanges structurent des corps d'ingénieurs qui, au sein d'un **État modernisateur**, élaborent et mettent en œuvre des grands projets d'intérêt général.

Paris et son agglomération constituent le pôle politique, urbain et économique du développement. L'exode rural et l'immigration lui « profitent » en premier lieu. La population urbaine croît rapidement et corrélativement les besoins en infrastructures (construction de logements mais également de réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement). Le **1^{er} Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)** de la région parisienne (1965) témoigne de cette dynamique. Il prévoit notamment la **création de 5 villes nouvelles** autour de Paris, dont Marne-la-Vallée, afin de « *mettre de l'ordre dans ce bordel de la région parisienne* » selon les termes du Général de Gaulle à Paul Delouvrier, alors Délégué général au District de Paris.

La modernisation du pays passe aussi par une profonde transformation de son agriculture. L'agriculture à petite échelle où le modèle de la polyculture élevage est prédominant cède le pas à une agriculture intensive, intégrée aux dynamiques des marchés européens et mondiaux. L'Ile-de-France se caractérise par une spécialisation de plus en plus forte sur les céréales et les grandes cultures (Brie par exemple).

... planifié par un État centralisateur

Cette modernisation nationale s'inscrit dans une **politique générale de planification de l'aménagement du territoire et du développement économique** pensée et portée par l'État, au travers des différents plans quinquennaux mis en place par le **Commissariat Général au Plan**. Dans ce contexte économique, les principes originels de la planification prennent de l'ampleur. Il ne s'agit plus uniquement d'orienter la production vers des secteurs prioritaires, mais d'assurer les meilleures conditions possibles au développement économique et social de la Nation.

Un territoire profondément transformé

Le territoire du SAGE Marne Confluence est particulièrement marqué par ces **transformations massives**, notamment du fait de sa **proximité immédiate avec Paris**.

Les communes limitrophes de la capitale, déjà largement urbanisées, se densifient et se renouvellent avec de nouvelles formes d'habitat, tandis que le **front d'urbanisation progresse vers l'est**. Ce front avance, au fur et à mesure des arrivées de populations nouvelles et de la construction d'infrastructures de transports (autoroutes notamment).

En 1962, le territoire compte un million d'habitants. Ils sont 1,3 million en 1982. **300 000 habitants se sont donc installés en vingt ans**, soit une augmentation de la population de 22% et une augmentation de 15 000 habitants par an. Sur la période entre 1962 et 1968, la croissance est encore plus forte avec 22 000 habitants supplémentaires chaque année. Allant de pair avec cet essor démographique, la densité moyenne augmente de 13% entre 1962 et 1982, passant de 4 200 à 4 800 habitants au kilomètre carré.

Des villes nouvelles au développement très rapide

Deux grandes opérations d'aménagement et de construction sont particulièrement emblématiques de l'ampleur du phénomène sur le territoire. La ville de Créteil, petit bourg jusque-là, connaît un développement comparable à celui de la **ville nouvelle de Marne-la-Vallée**. Cette dernière occupe la rive sud de la Marne. Cette vaste zone est composée de petits villages et hameaux, très peu urbanisés à l'époque, qui disposent donc d'importantes **réserves foncières** facilement mobilisables. Il est alors décidé de partir des petites villes de proche couronne qui commencent tout juste à se développer (Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Noisiel, etc.), mais aussi de noyaux urbains déjà plus importants comme Noisy-le-Grand, pour offrir une « assise » à la ville nouvelle. Le reste s'étend sur près de 20 kilomètres, autour des bourgs de Seine-et-Marne, encore totalement ruraux. Cette extension en largeur conduit les aménageurs à opter pour le **polycentrisme** : contrairement aux autres villes nouvelles, Marne-la-Vallée n'est pas organisée autour d'un seul centre d'agglomération créé de toutes pièces, ni même autour de la Marne, mais autour de **nombreux centres urbains, reliés entre eux par le RER A et l'autoroute A4**, les deux axes majeurs de la ville nouvelle.

Pour mettre en œuvre cette politique, une « Mission d'études et d'aménagement de la Vallée de la Marne » est créée dès 1969 puis remplacée en 1972 par l'Établissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée, EPAMARNE.

A partir des années 1960, la densification massive du territoire dépasse le seul cadre de la ville nouvelle. Elle se fait essentiellement d'ouest en est, via des implantations nouvelles situées sur les plateaux, avec la **construction par exemple de grands ensembles**. Ainsi, le quartier du Bois l'Abbé à Champigny est un terrain vierge de toute urbanisation jusqu'à la construction de plus de 2 500 logements au début des années 1960. Champigny, ville ouvrière qui abrite de nombreuses petites industries, va ainsi être profondément transformée en renouvelant son tissu urbain. L'urbanisation franche de Créteil obéit à la même logique.

L'accroissement démographique suit dès lors une progression très importante. Sur le secteur Porte de Paris (secteur I de Marne-la-Vallée), la population passe de 39 000 à 75 000 habitants entre 1962 et 1982, soit un **quasi doublement en vingt ans**, avec une forte progression dans les années 1960. En revanche, le secteur du Val Maubuée s'est développé plus tardivement, oscillant entre 9 000 et 15 000 habitants entre 1962 et 1975 pour atteindre 47 000 habitants en 1982, soit une progression moyenne de 17% par an entre 1975 et 1982 !

Un maillage d'infrastructures qui se densifie

L'extension du front urbain concerne les logements mais aussi les **infrastructures de transport** qui accompagnent et alimentent ce développement. Ainsi, en 1977, la ligne du RER A est mise en service jusqu'à Noisy-le-Grand – Mont d'Est, étendue ensuite jusqu'à Torcy en 1980 (et plus tard jusqu'à Disneyland).

La N4, implantée sur un ancien bras de la Marne, transformé en canal à la fin du XIX^{ème} siècle puis comblé en 1953, est remplacée en 1976 par l'autoroute A4. **La construction de l'A4 est à l'origine de nombreuses destructions sur les bords de Marne** : plusieurs guinguettes, la société d'aviron l'En Douce, des pavillons entourés de jardins et d'arbres fruitiers, etc. ont disparu au profit du passage de l'autoroute.

Le port de Bonneuil poursuit son développement en participant à l'approvisionnement des chantiers de construction liés à l'urbanisation de la région. En 1974, il intègre le réseau d'infrastructures portuaires de Port Autonome de Paris (aujourd'hui devenu Port de Paris), établissement public créé en 1968. Cependant, la **seconde moitié des années 1970 marque le début d'un ralentissement du trafic fluvial** qui touche l'ensemble des ports de la région parisienne. Celui-ci se poursuit jusqu'à la fin des années 80 sous l'effet de la crise pétrolière et du fait du ralentissement de l'urbanisme et des nouvelles options énergétiques (développement du nucléaire au détriment des centrales thermiques et donc du transport de charbon).

Quelques territoires agricoles encore préservés de l'urbanisation

Certains secteurs sont moins touchés par ce phénomène d'urbanisation massive, essentiellement en bordure orientale du territoire du SAGE. **Au sud et à l'est du territoire du SAGE, l'agriculture occupe ainsi encore une place, quoique de plus en plus ténue.** Si, jusqu'en 1974, il est encore possible d'aller chercher du fromage de chèvre fabriqué au « Champs aux vaches » à Champigny-sur-Marne (aujourd'hui emplacement du terrain de camping), la dynamique d'intensification de l'agriculture, particulièrement prégnante sur le plateau de Brie, et la pression urbaine ont raison des prairies et de l'élevage qui disparaissent progressivement au profit des céréales ou de la construction urbaine.

Le front urbain ménage **quelques zones agricoles à la frontière nord-est** du territoire du SAGE (plaine agricole de la Chantereine), qui là encore se spécialisent dans les grandes cultures et le maraîchage au détriment des vergers et prairies. Quelques zones relictuelles résistent également du fait de conditions particulières qui limitent les possibilités d'urbanisation à l'exemple de la commune de Coubron, située en Seine-Saint-Denis, où les carrières de gypse des coteaux ont, aujourd'hui encore, permis de préserver une activité agricole de vergers et maraîchage et très ponctuellement d'élevage pour la vente directe.

A la fin de la période, les surfaces agricoles ont donc nettement régressé, détruites par la progression du front urbain, sous des formes d'habitation consommatrices d'espaces et peu denses (lotissements de maisons individuelles) mais représentent encore 13% (en 1982) du territoire du SAGE.

B. Des rapports à l'eau qui se modifient

Un lien à la rivière différent selon les époques, les formes urbaines et les populations

L'histoire de l'urbanisation du territoire permet de rendre compte de **rapports à la rivière variables selon les époques et les populations**. Les centres-bourgs se sont historiquement édifiés sur les plateaux, à l'écart des risques d'inondations de la Marne. Pendant l'Entre-deux-Guerres, le meilleur contrôle des niveaux d'eau et l'engouement pour les bords de Marne suscite la construction de résidences, **bourgeoises essentiellement, sur les berges et les îles de la rivière**. Les infrastructures s'installent également dans la vallée.

Après-guerre, la dynamique de construction se concentre autour des centres historiques qui accueillent aussi les équipements (gares, services publics, etc.), sans que **la rivière soit l'axe central du développement urbain**. Les grands ensembles des années 1960 sont bâtis de toutes pièces sur les plateaux anciennement agricoles. Cette urbanisation se fait au détriment des drains agricoles, qui rendaient visible l'eau par temps de pluie. **Le lien avec la rivière n'est pas pensé lors de la conception de ces nouveaux quartiers. Les formes urbaines et les politiques publiques mises en œuvre ne sont pas favorables à un lien fort des habitants avec l'eau**. La ville nouvelle de Marne-la-Vallée constitue une exception à ce schéma général dans la mesure où la gestion des eaux pluviales a imposé dès le début la prise en compte de l'eau dans les formes urbaines, avec la réalisation des étangs du Val Maubuée comme éléments forts du paysage et de la ville (détails en page 15).

Certaines communes connaissent une évolution différente, tentant de préserver leur cadre de vie et leur lien privilégié à l'eau. Ces différents rapports des villes à la rivière s'expliquent en partie par leur **histoire et la sociologie de leur territoire**. Des villes comme Saint-Maur, Nogent, Le Perreux, Joinville ou encore Saint-Maurice, achèvent de se transformer de lieux de villégiature pour les parisiens aisés en des espaces d'habitation permanente de cette population. Celle-ci conserve son attachement à la Marne, attachement que les politiques cherchent à préserver pendant cette période de changements profonds.

Un lien dégradé à la Marne, l'émergence d'une nouvelle offre de loisirs

L'évolution du contexte général à partir des années 1960 entraîne de **profondes modifications sur le territoire du SAGE dans le rapport à l'eau et aux rivières**. Tandis que **le lien à la Marne se distend et se dégrade, une nouvelle société des loisirs émerge**, en lien avec l'évolution générale de la société et la hausse des niveaux de vie. Cette tension entre dégradation du lien à la Marne et émergence d'une société des loisirs s'observe sur plusieurs plans, notamment celui de l'affaiblissement de la mixité sociale.

La fin de la Marne comme « eldorado »...

La **désaffectation de la Marne et de ses berges**, déjà entamée dans les années 1950 se poursuit. L'**interdiction de la baignade** par arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 prend acte de cet état de fait, la baignade n'étant déjà quasiment plus pratiquée dans la rivière. D'ailleurs, il ne s'agit plus alors d'un enjeu pour les politiques publiques, qui préfèrent porter leur attention sur la construction et le développement des piscines, plus

propres et plus sûres. Le VI^{ème} plan quinquennal (1971-1975) prévoit ainsi la construction de « 1000 piscines » en France dans les cinq ans, selon un modèle unique et peu cher. Parallèlement, les **guinguettes poursuivent leur déclin** avec la fermeture des derniers établissements. « Convert » ferme ses portes en 1969 et cet ensemble patrimonial et architectural est rasé pour y construire un immeuble banal, sans que cela suscite un positionnement de la commune de Nogent pour la préserver. La guinguette « Chez Gégène », sur le quai de Polangis à Joinville-le-Pont, est une des rares à subsister. Cette époque est donc marquée par le **déclin des usages spontanés de la Marne et, par conséquent, de sa fréquentation populaire.**

...Mais le maintien de la pêche et des activités sportives sur l'eau

Toutefois, toutes les activités sur ou au bord de la Marne ne disparaissent pas pour autant. La **pêche** à partir du bord se maintient et continue d'attirer un public fidèle et régulier. Les **activités sportives encadrées continuent d'exister**, notamment le **canoë-kayak ou l'aviron** pour lesquels la Marne constitue un terrain historique d'entraînement. Les effectifs des clubs d'aviron n'affichent pas de baisse notable tandis que la fréquentation des grandes régates reste élevée (800 à 1000 rameurs pour la tête de rivière du 1^{er} mai, aujourd'hui appelée « Grand National en Huit »). Si l'aviron comme sport se maintient, le canotage comme pratique de loisirs tend à décliner, en lien avec la disparition des guinguettes : constructeurs et loueurs de bateaux cessent progressivement leurs activités, faute de repreneurs, au cours des années 1960. Cette disparition des constructeurs des bords de Marne a une autre conséquence : l'évolution des bateaux (le canoë français ou la yole sont remplacés par la yolette au milieu des années 1970, embarcation à quatre rameurs et un barreur) qui aboutit à une transformation radicale de pratique de l'aviron, déployant les possibilités d'initiation et de pratique de loisir. Les années 1960 et 1970 correspondent donc aussi à une **période d'adaptation des clubs** face à ce nouveau contexte, matériel et environnemental.

... Et l'émergence d'une nouvelle offre de loisirs en lien avec l'eau

L'interdiction de la baignade en 1970 ne signifie pas pour autant l'abandon définitif des activités sur la Marne. Au delà des activités nautiques sportives, **la puissance publique et les collectivités portent différents projets pour répondre à une demande sociale de loisirs et cadre de vie** qui s'affirme tout au long de cette période.

L'Etat – dans le cadre de sa politique planifiée de création de bases de loisirs et de plein air, inscrite pour la région Ile-de-France dans le SDAU de 1965 –confie à l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP) la **création de la base de loisirs de Torcy**. Celle-ci ouvre en 1980, suivie en 1990 par la **base de Vaires**. Le choix de ces sites, situés sur des anciennes sablières, est lié à la construction de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Ils doivent permettre aux nouveaux habitants de profiter d'un cadre de verdure et de nombreuses activités sportives et ludiques sans pour autant compenser les activités de proximité que permettait la Marne par le passé.

A partir du milieu des **années 1970**, les communes et associations locales s'investissent également dans la **création de ports de plaisance** sur la Marne (Joinville-le-Pont en 1974, Nogent-sur-Marne en 1975, Créteil en 1980, Neuilly-sur-Marne en 1982). La construction du port de Joinville fait suite à l'interdiction de la baignade dans la Marne.

En fin de période, un renouveau dans l'entretien des berges au profit de la promenade et des loisirs

Au-delà des bases et des ports de plaisance, dédiés à la fonction loisir, les collectivités locales commencent à **favoriser les loisirs sur les berges et à accroître leur fréquentation**. Jusque-là les berges, érodées, avaient tendance à être utilisées comme des dépotoirs. L'aménagement des berges évolue alors d'une fonction de protection, généralement assurée par des berges en béton ou en palplanches, vers une **fonction de promenade et de parc urbain**. Pour aider les collectivités dans leur projet, la Région Ile-de-France propose dès 1977, au titre de « l'amélioration du cadre de vie », des contrats régionaux grâce auxquels les communes et les départements peuvent bénéficier d'aides financières d'environ 30 % du montant des travaux. L'aménagement type réalisé consolide la berge par des techniques relevant du **génie civil** : enrochement à la base de la berge pour la consolider ce qui crée une « banquette » soutenant une promenade au bord de l'eau. La végétation existante est dans la mesure du possible conservée, mais elle peut être enrichie par des apports de jardinières et par la plantation d'essences « urbaines ». La pente de la berge est en béton ou parfois en herbe consolidée par un maillage béton. **Les berges sont donc de nouveau considérées comme support potentiel d'activités de loisirs, ce qui participe de leur reconquête, sans que les milieux naturels et a fortiori la biodiversité soient pour autant au cœur de cette politique régionale.**

Une cohabitation des usages sans trop de heurts ?

Bien que nettement **moins importants** que dans la période précédente, les **usages sur la Marne restent diversifiés**. Il ne semble pas pour autant qu'il y ait de conflits majeurs entre usages. Le transport de marchandises reste l'activité structurante des zones navigables pour laquelle l'entretien et les règles sont prioritairement conçus. Mais les autres usages semblent s'en accommoder.

Ce constat doit cependant être quelque peu nuancé. En 1961, le Club Nautique de Paris à Nogent devient le siège du « Comité de défense des Riverains et Usagers de la Rivière la Marne du Département de la Seine » qui avait pour objectif de faire disparaître les courses de hors-bords et bateaux à moteur à cause du bruit et des pollutions qu'elles génèrent. Après une bataille acharnée, mobilisant les plus hautes autorités, le Comité obtient que la vitesse soit limitée à 15 km/h et les hors-bords cantonnés à des bassins de vitesse réservés, à l'écart des habitations. Des **arrêtés préfectoraux réglementant la navigation de plaisance** sont en effet pris au milieu des années 1970 (1974 dans le Val-de-Marne, 1975 pour Paris et la Seine-Saint-Denis) afin d'édicter les règles d'utilisation de la rivière entre les différents usagers.

Des affluents peu fréquentés et considérés selon une optique utilitaire

Concernant les affluents de la Marne, les **usages récréatifs y sont a priori peu nombreux voire inexistants**. Les travaux d'aménagement de ces cours d'eau sont avant tout pensés pour résoudre un problème technique (assainissement, inondation, ruissellement urbain). La création du **parc départemental du Morbras** en 1973, sur d'anciens vergers, répond ainsi à un enjeu de **gestion des inconvénients liés au caractère humide du site**. Sucy-en-Brie est en effet une zone marécageuse ce qui n'est plus compatible avec son urbanisation rapide. Afin de pallier les problèmes d'insalubrité et d'inondations, des plans d'eau sont créés à plusieurs endroits de la ville et notamment dans le parc du Morbras. Ce parc, outre ses **fonctions hydrologiques**, offre aussi un cadre pour les loisirs

des habitants – encore peu utilisé. Il n'est pas pour autant considéré à proprement parler comme un espace naturel à préserver et valoriser. En 1985, le bassin de retenue paysager du Coq est créé à l'amont du Morbras. Un sentier de randonnée, le GR14, traverse la parc du Morbras et longe, par sections, le ruisseau. Toutefois, la rivière reste peu mise en valeur et les usages peinent à émerger. Le ru du Maubuée se distingue quelque peu : sa transformation en une succession de plans d'eau régulateurs des eaux pluviales de la ville nouvelle est pensée pour faciliter leur intégration paysagère et urbaine. **Les étangs du ru du Maubuée sont ainsi régulièrement utilisés pour la pêche et la promenade.**

Les autres petits affluents présentent des situations plus difficiles avec des usages quasi inexistantes et des milieux qui tendent à se dégrader. De nombreux rus (ru de Pissottes, la rivière des Dames, le ru des Ambles, etc.) sont même busés et enterrés dans les années 1960 pour s'intégrer au réseau départemental d'eau pluvial.

Des milieux naturels sacrifiés

Pendant cette période d'expansion démographique et urbaine, couplée à l'essor de la société des loisirs, on peut estimer que **les milieux naturels, en tant que tels, sont sacrifiés**. D'un côté, **leur emprise diminue** sous l'effet de la croissance urbaine et, de l'autre, les efforts d'« embellissement » des berges et de la voie d'eau qui se développent, les valorisent en tant qu'**éléments urbanistiques plutôt qu'écologiques**.

Une prise de conscience au niveau national des enjeux environnementaux...

Les années 1970 constituent une étape importante pour la prise en compte des enjeux environnementaux au niveau national. Après la création des Parcs Nationaux en 1961 puis des Parcs Naturels Régionaux en 1967, le Ministère de l'Environnement est créé en **1971**, et en **1976 la loi sur la protection de la nature** est votée. Dix ans plus tard, les départements se voient confier la gestion mais aussi l'acquisition et la protection des « **Espaces Naturels Sensibles** » de leur territoire. Ils peuvent, pour ce faire, recourir à une taxe sur la construction.

... qui n'a que peu d'effets sur le territoire du SAGE

Sur le territoire du SAGE, cette prise de conscience ne trouve cependant pas vraiment de traduction concrète. Le **territoire reste avant tout perçu comme une zone urbaine**, un espace où cohabitent des espaces construits et en construction et des espaces de loisirs où les milieux naturels sont valorisés essentiellement pour leur fonction paysagère, de loisirs, de détente et de cadre de vie. L'urbanisation du territoire se fait bien souvent au détriment des zones humides avec l'assèchement des marais, notamment dans les zones éloignées de la Marne comme à Clichy-sous-Bois ou Montfermeil. **Aucune politique publique ne semble porter réellement sur la protection des milieux naturels et notamment des zones humides.**

En revanche, les **collectivités s'efforcent d'améliorer le cadre de vie** des habitants en proposant des espaces non urbanisés aménagés selon une optique principalement **paysagère**. C'est à cette époque par exemple que le département de Seine-Saint-Denis crée ses grands parcs départementaux, suivi par le Conseil général du Val-de-Marne. Sur les **étangs du Val Maubuée**, c'est également une **gestion urbaine et paysagère** qui prédomine : qu'une roselière se développe sur les étangs, celle-ci est systématiquement fauchée !

Les politiques « environnementales » menées localement renvoient plutôt à des aménagements lourds justifiés par des critères sécuritaires et sanitaires. C'est ainsi que **les berges de la Marne sont bétonnées pour notamment éviter leur érosion**. De même, certains bras morts sont comblés et deviennent ensuite le support de promenade : par exemple, en 1968, le bras entre la berge rive droite et l'île de Beauté à Nogent-sur-Marne, jugé « nauséabond », est transformé en « Croisette de l'île de Beauté » selon l'expression de Tino Rossi.

Sur les affluents aussi, la situation est délicate pour les milieux. A titre d'exemple, les canaux du Bois de Vincennes « bénéficient » pendant toute la période de curages estivaux, pensés dans une optique paysagère uniquement, alors même qu'ils s'avèrent extrêmement pénalisants pour la vie aquatique. De même, le Conseil général du Val-de-Marne procède en 1992 à la coupe de tous les peupliers sur une des îles de la Marne dont il est propriétaire avant d'y replanter de nouveaux peupliers, en ayant fait « place nette ». Les forêts humides de l'Arc boisé font aussi l'objet de travaux de drainage. On trouve cependant encore des écrevisses dans le Morbras au cours des années 1980.

Le port de Bonneuil poursuit son extension malgré une stagnation générale du trafic commercial. Cette extension se fait **au détriment des milieux naturels et des zones humides** : le « Bec de canard » sert de décharge pour les boues curées dans la Marne, des rus sont détournés et canalisés, les zones humides comblées et bétonnées pour installer entrepôts et routes.

En face de ces politiques axées avant tout sur le paysage et la ville, la **création de l'Agence régionale des Espaces Verts en 1976** marque les germes d'un changement dans la prise en compte des espaces naturels. Sur le territoire, cet établissement public, chargé de la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades, gère par exemple la **forêt humide de Ferrières** acquise en 1973 par la Région à la famille Rothschild. Il s'agit de préserver cet espace de l'urbanisation mais aussi de l'ouvrir au public, peu habitué à fréquenter cette forêt privée depuis le XIX^{ème} siècle.

Une politique de l'eau centrée sur les équipements

Si les milieux naturels ne bénéficient pas d'une réelle prise en charge pendant cette période, il en va autrement pour l'eau. Au niveau national, la **création des Agences financières de bassin** en 1964 fait de la qualité de l'eau un enjeu clairement identifié. Sur le territoire du SAGE, **des moyens politiques et financiers sont mobilisés pour construire des équipements d'épuration et de traitement d'eau potable**. L'enjeu **inondation** reste une préoccupation forte des pouvoirs publics dans la continuité de la crue dévastatrice de 1910. Les années 1970 sont ainsi marquées par la création de plusieurs barrages en amont des bassins de la Seine et de la Marne. Sur cette période, avec le développement urbain de l'agglomération parisienne, émerge également la question du ruissellement pluvial.

Des agences financières de bassin pour accompagner le développement économique et urbain de la France

La loi de 1964 qui crée les agences financières de bassin traduit la volonté portée par les pouvoirs publics d'accompagner le développement économique et urbain en s'attachant aux problèmes de pénurie des ressources naturelles – mis en évidence dès la fin des années 1950 en tant que facteur limitant le développement.

Les agences financières de bassin sont ainsi avant tout conçues pour servir le projet de modernisation de la France : le problème de la qualité est un problème d'insuffisance d'eau de bonne qualité. Il s'agit de mutualiser les financements pour couvrir les besoins en équipements permettant de développer l'accès à la ressource et de gérer les impacts du développement économique sur la ressource, dans une logique de planification.

La création des agences financières de bassin correspond à une politique d'équipements afin de limiter les nuisances qui se développent. Cette **logique d'équipements prévaut très largement sur la valorisation de la fonction sociale de l'eau et la préservation des milieux naturels.**

L'assainissement dans le territoire : de la prise de conscience d'une qualité dégradée aux premières actions

L'augmentation du nombre d'habitants, d'infrastructures, d'entreprises, des surfaces artificialisées, est source de nuisances toujours plus grandes via la **hausse des flux polluants**. La qualité de l'eau en pâtit grandement avec une **détérioration de l'ensemble des critères de qualité**. L'indicateur de la pollution domestique **augmente ainsi régulièrement jusque dans les années 1970.**

Face à cette dégradation, les **pouvoirs publics s'engagent pour mettre en place les équipements d'épuration nécessaires**. En premier lieu, au niveau régional, un nouveau **schéma général d'assainissement** est adopté en 1968, en lien avec les reconfigurations de la région parisienne en cours (SDAU de 1965). Ce schéma rend compte de la nécessité de compléter le dispositif d'épuration de la région centré sur Achères par de nouveaux équipements dans les zones est et sud, trop éloignées d'Achères pour y être connectées. Sur la vallée de la Marne est ainsi prévue la **construction de stations d'épuration à Lagny et à Noisy-le-Grand**. Cette dernière, qui collecte les eaux des communes de Seine-Saint-Denis sur le bassin de la Marne et d'une partie de Champs-sur-Marne, est mise en service par le SIAAP en 1976. Elle élimine ainsi un certain nombre de rejets directs dans la Marne. Lors de l'inauguration, Philippe Tollu, président du SIAAP et conseiller municipal de Paris s'exprime ainsi : *« Nous exprimons le souhait que cette œuvre puisse rendre à nos cours d'eau une pureté nouvelle. Nous espérons que les berges de la Seine et de la Marne puissent redevenir un jour ces lieux de promenade et de rêverie, dont les tableaux de nos impressionnistes nous ont laissé une nostalgie qui doit devenir pour nous la source d'une espérance. »* Ce discours illustre bien l'attachement au passé de la Marne mais davantage pour ses paysages et ses loisirs que pour ses milieux naturels.

Etant donnée l'ampleur des enjeux en Ile-de-France, l'Agence de l'eau adopte en 1984 une redevance supplémentaire pour la région afin de financer un vaste programme de dépollution, dont fait partie l'opération « Marne Pollution Zéro ». Des **travaux** sont ainsi amorcés à la fin de la période **pour soulager le Morbras** en construisant un **collecteur** amenant les eaux usées à la station de Valenton, mise en service en 1987, ce qui permet de fermer les stations d'épuration rejetant dans ce cours d'eau. Certaines communes s'investissent particulièrement sur cet enjeu pollution, en lançant de vastes programmes de raccordement des maisons au réseau d'eaux usées.

Au final, les efforts réalisés un peu partout sur le territoire du SAGE commencent à porter leurs fruits et on observe sur la fin de la période une stabilisation, à un niveau cependant haut, de l'indicateur de pollution domestique.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

L'eau potable est également un enjeu majeur des politiques de l'eau sur cette période. De **lourds investissements pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable** sont menés avec les financements de l'Agence de l'eau et des collectivités, comme la modernisation des stations de production d'eau et la construction des grands barrages réservoirs en amont de la Seine et de la Marne pour assurer un soutien d'étiage.

L'usine de Neuilly-sur-Marne, une des plus grandes installations de production d'eau potable de la région parisienne construite à la fin du XIX^{ème} siècle, est par exemple **modernisée et agrandie à plusieurs reprises**. En 1970 notamment, une nouvelle tranche de production est réalisée pour atteindre une capacité de 600 000 m³/jour. Cette usine doit en effet permettre d'alimenter la population parisienne. **L'usine de Joinville-le-Pont**, propriété de la ville de Paris, est construite en 1896, rénovée dans les années 1930 et en 1998. Exploitée par Eau de Paris, elle alimente exclusivement la capitale. **L'usine des eaux de Saint-Maur**, créée en 1860, est quant à elle totalement reconstruite en 1966 pour s'adapter aux nouvelles exigences. En 1988, elle est équipée d'une filière de traitement biologique des eaux avec double filtration. Les dispositifs d'alerte et de suivi de chacune de ces usines complètent ces efforts d'équipements pour assurer une réactivité forte en cas de pollution de l'eau.

Pour sécuriser, l'approvisionnement en eau potable, le **réservoir Marne** (ou lac du Der) est mis en service en 1974, **sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine** (actuel EPTB Seine Grands Lacs), partie intégrante du dispositif de soutien d'étiage de l'agglomération parisienne. Ce barrage bénéficie du financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie, au titre de sa fonction de soutien d'étiage. Un projet de création d'un **cinquième barrage réservoir**, sur le bassin de la Marne (lac des côtes de Champagne), émerge à la même époque (livre blanc de l'Agence de l'eau en 1972) mais est abandonné avec le 7^{ème} programme de l'Agence (1997).

Gérer les surplus d'eau : des aménagements techniques et paysagers

Toutefois, ces barrages-réservoirs ne servent pas uniquement au soutien d'étiage. Ils répondent aussi aux préoccupations des pouvoirs publics quant au **risque d'inondation** de l'agglomération parisienne. Les débordements de la Marne et de la Seine ont marqué l'histoire de l'agglomération parisienne avec la crue de 1910. La prise en charge de cet enjeu, qui dépasse largement le seul territoire du SAGE, a en effet amené les pouvoirs publics à concevoir ce vaste programme de construction de barrages réservoirs en amont des bassins versants. **Le fonctionnement hydraulique de la Marne est ainsi totalement régulé par le barrage du Lac du Der** (et les barrages de navigation).

Le risque inondation n'a pas pour autant disparu, le barrage-réservoir ne proposant qu'une protection partielle. Le territoire du SAGE connaît ainsi **plusieurs inondations importantes de la Marne** sur la période étudiée. En premier lieu, la **crue de 1970** qui devient la crue de référence pour la Marne et le calibrage de certains ouvrages de protection puis celle de **1977** assez similaire et enfin, en **1983**, une crue de printemps qui cause d'importants dégâts. Des ouvrages de protection locaux sont érigés, artificialisant les berges, notamment les murettes anti crues construites dès 1954. Pour faire face à ces évènements, les communes riveraines de la Marne se regroupent au sein de la CORIMA, association des maires des communes riveraines de la Marne et de ses affluents pour la défense contre les inondations.

Au-delà des crues lentes par débordement de la Marne, la question des **inondations dues au ruissellement des eaux pluviales** émerge. Avec **l'augmentation des surfaces imperméabilisées**, ce phénomène prend en effet de l'ampleur. Il reste cependant peu pris en charge par les politiques de l'eau hormis dans le cadre d'opérations pilotes. Celles-ci sont notamment portées par les services techniques de l'Agence de l'eau et certaines grandes collectivités comme le Conseil Général de Seine-Saint-Denis qui affirme dès 1969, avec la création d'une direction de l'assainissement, une volonté de se positionner sur la lutte contre les inondations en recherchant des solutions innovantes. C'est cependant l'urbanisation de Marne-la-Vallée qui constitue l'expérience la plus significative de prise en compte de cette problématique. Le recours à des techniques alternatives de recueil des eaux pluviales n'est pas dans ce cas une simple question de choix technique mais une condition incontournable pour la réalisation d'un projet urbain combinant une extension de la ville et la préservation d'un cadre naturel digne d'être restauré. 28 bassins dont 4 étangs sont aménagés pour recevoir les eaux d'écoulement en s'appuyant sur un réseau de rus existant (rus du Merdereau et du Maubuée). Si leur fonction première est la gestion des eaux pluviales, leur intégration paysagère dans la ville et ses usages est pensée dès le début. Les aménageurs ponctuent ces espaces de parcs au caractère urbain et ordonnancé, comme le Parc du Mandinet (11 ha) ou le Parc du ru du Maubuée (28 ha).

En synthèse, un rapport à l'eau appauvri

Dans la période des années 1960 aux années 1980, la Marne et ses affluents sont de plus en plus considérés comme des vecteurs : vecteurs de transport fluvial, vecteurs de flux de polluants, vecteurs des eaux inondations, etc. Le lien historique du territoire avec la rivière, tout en se maintenant, s'appauvrit. Pour les affluents, l'eau a même tendance à disparaître, recouverte ou transformée en émissaire, à l'exception de quelques initiatives paysagères en lien avec la gestion des eaux pluviales (étangs du Val Maubuée).

Sur la Marne, la situation n'est pas aussi dégradée que pour les affluents, mais certains types de rapports à l'eau sont malmenés et souffrent. La baignade est interdite, les guinguettes ferment les unes après les autres, ... les loisirs à caractère populaire et la vie sociale autour de la Marne tendent à se réduire.

Toutefois, certains rapports à l'eau résistent mieux et se maintiennent, à l'image des sports comme l'aviron ou la pêche, tandis qu'émergent des innovations porteuses d'un nouveau rapport à l'eau, plus urbain, plus paysager, qui reste cependant encore marginal et où la dimension écologique est négligée.

La fin de la période amorce une reprise en considération de la rivière, d'abord pour préserver l'approvisionnement en eau potable mais aussi pour améliorer le cadre de vie d'une population toujours plus nombreuse, en lui redonnant accès aux berges. **Les milieux naturels peuvent être alors utilisés comme supports pour le paysage et la promenade mais ne sont pas considérés en tant que tels.**

3 Des années 1990 à aujourd'hui : la convergence de nouvelles dynamiques en faveur d'une reconquête de la Marne et des milieux naturels

A. Des territoires toujours en évolution, la montée en puissance de l'environnement

Une place accrue de l'environnement dans le paysage politique national et international

A partir des années 1990, l'environnement devient un thème nettement plus porté dans les politiques publiques, à toutes les échelles. Au niveau international, le Sommet de la Terre à Rio en 1992 traduit cette prise de conscience et défend la nécessité d'un nouveau mode de développement plus « durable ».

L'Union européenne joue un rôle moteur dans la mise en œuvre de politiques publiques de préservation des milieux naturels et de protection de la ressource en eau. Plusieurs directives sont ainsi élaborées dans les années 1990, avant d'être transposées en droit national quelques années plus tard :

- la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) est adoptée en mai 1991. Elle impose aux Etats membres la collecte et le traitement des eaux usées pour toutes les agglomérations, afin notamment d'améliorer de manière significative la qualité de l'eau ;
- la directive « nitrates » est adoptée quelques mois plus tard, en décembre 1991, pour protéger l'environnement et les ressources en eau des pollutions d'origine agricole ;
- en 1992, la directive « habitats » vise la conservation des habitats naturels. Elle s'appuie sur la mise en place d'un réseau cohérent de sites écologiques protégés : le réseau Natura 2000 et complète la directive « oiseaux » de 1979.

En France, le Ministère de l'Environnement prend de l'ampleur. Le discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement aux Assises nationales de l'eau en 1991 met en avant les enjeux de fonctionnalité des milieux naturels « *un bassin n'est pas qu'un réseau hydrographique cartographié, aux débits calibrés ; c'est aussi un écosystème vivant, qu'il faut gérer dans sa diversité et sa variabilité* », ainsi que ceux des pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine. L'année d'après est votée la loi sur l'eau de 1992 qui a pour objet de garantir la gestion équilibrée de la ressource en eau et les premiers SDAGE sont approuvés en 1996. Le ministère crée aussi les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), services déconcentrés de l'Etat en charge de l'ensemble des questions environnementales et fait considérablement augmenter les moyens des Agences de l'Eau.

Parallèlement, le vote écologiste progresse nettement atteignant 18% des voix aux élections régionales de 1992 en Ile-de-France. Suite à la loi de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales acquièrent des compétences en matière d'environnement et mènent des politiques locales en sa faveur. Les années 1990

correspondent donc à une période où l'environnement devient un thème porté politiquement, à tous les niveaux de gestion politique.

Les années 2000 sont, quant à elles, marquées par de nouveaux textes législatifs en faveur de l'environnement. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'Union Européenne en 2000 fixe comme objectif l'atteinte du « bon état » des masses d'eau d'ici 2015 avec obligation de résultats (même si des dérogations de délai sont possibles sur justification). Elle est complétée en 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). La Directive Inondation vise, sur les mêmes principes que la DCE, une gestion plus globale et intégrée des problématiques inondations. Enfin, le Grenelle Environnement participe à son tour à ce nouvel élan en matière de politiques environnementales (continuité écologique, protection des captages d'eau potable, trame verte et bleue, etc.).

L'essor de la navigation marchande : entre mondialisation et environnement

La mondialisation des échanges toujours plus importante et la hausse continue de ceux-ci profitent largement à la voie d'eau. Pour des raisons de coût, les importations de matières premières mais aussi de produits manufacturés privilégient, au niveau international, la voie d'eau, avec des bateaux toujours plus imposants. Le transport de conteneurs devient ainsi la norme sur mer et se développe fortement, dès la fin des années 1990, y compris sur les grands axes fluviaux. Sur le bassin de la Seine, cela se traduit par une progression régulière de 16% par an de ce mode de transport.

En parallèle, différentes réflexions se poursuivent sur l'impact environnemental de cette mondialisation : effet de serre, diminution des réserves d'énergie fossiles, pollution de l'air, saturation des réseaux de transport terrestre, etc. Dans ce contexte, le fret fluvial se positionne comme une alternative « verte » et de grands projets sont initiés pour en assurer le développement : Port Havre 2000, canal grand gabarit Seine Nord. Cependant, sur la période, le trafic fluvial de la région Ile-de-France reste relativement stable autour de 20 millions de tonnes malgré la forte croissance du transport par conteneurs qui ne représente encore qu'une part peu importante de l'ensemble du trafic régional.

Des projets d'aménagement du territoire ambitieux

Si les grands bouleversements à l'œuvre pendant les Trente Glorieuses sont désormais terminés, la région Ile-de-France reste soumise à la nécessité de gérer une population toujours plus nombreuse. Les documents de planification territoriale ont donc pour objectif de donner les grandes orientations de l'aménagement du territoire afin d'assurer sa cohérence. Les collectivités locales prennent ici toute leur place, en particulier le Conseil régional, porteur du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

Pour satisfaire les besoins de logements (construction préconisée de 53 000 logements par an) et de développement économique, le SDRIF de 1994 préconise de densifier le tissu urbain existant mais, conscient que cela ne sera pas suffisant, il pointe aussi des zones d'urbanisation nouvelle, autour des villes nouvelles souvent au détriment d'espaces agricoles ou naturels. L'étalement urbain se poursuit donc, notamment autour de Marne-la-Vallée, facilité par l'extension et la diversification des réseaux de transports (transports en commun vers Paris mais aussi rocade routières).

En 2008, la Région adopte un nouveau SDRIF qui affirme de nouveau la nécessité de construire massivement des logements (objectif de 60 000 logements par an) tout en

préservant et valorisant les espaces naturels. Il s'agit de faire porter l'effort avant tout sur une meilleure utilisation des espaces déjà urbanisés ou urbanisables. La « **ville compacte** » devient le modèle, en organisant l'espace régional autour des pôles et des secteurs bien desservis par les transports en commun. Celui-ci n'est cependant toujours pas approuvé par l'Etat qui porte de son côté un grand projet urbain, issu de la loi du 3 juin 2010, le **Grand Paris**. Ce projet vise à développer le caractère métropolitain de l'agglomération parisienne. Il met en avant des **pôles de développement urbain** – dont le cluster « Ville durable » autour de la cité Descartes, dans le Val Maubuée. Le rythme de construction prévu s'élève cette fois-ci à 70 000 logements par an. D'ici 2013, les dispositions du Grand Paris devraient être intégrées à un nouveau projet de SDRIF. Des questions restent néanmoins en suspens : l'urbanisation attendue au travers de ces politiques sera-t-elle effective compte tenu que les objectifs de construction de logements des différents schémas n'ont encore jamais été atteints (avec une moyenne d'environ 38 000 logements par an construits sur les 20 dernières années en région Ile de France) ? Quelles sont les formes de rééquilibrage entre territoires qui seront favorisées ?

Sur le territoire, une urbanisation qui se poursuit selon un rythme moins rapide

Plus de monde partout, et ce n'est pas fini : le Grand Paris arrive

Le territoire du SAGE Marne Confluence **poursuit son urbanisation et sa densification mais selon un rythme nettement moins rapide** que pendant la période précédente. Ainsi, la population augmente de 0,5% par an en moyenne entre 1990 et 2009 (contre 1,3% entre 1962 et 1982). Le territoire du SAGE gagne 135 000 habitants sur cette période, atteignant 1,5 million d'habitants en 2009. La densité augmente elle en moyenne de 0,6% par an.

Cette urbanisation ne se fait pas de manière uniforme. La **ville nouvelle** de Marne-la-Vallée poursuit son développement sur les **secteurs III et IV**, en dehors du territoire du SAGE, en lien notamment avec l'implantation du Parc Disneyland à Chessy en 1992. Sur le territoire du SAGE, **l'urbanisation gagne les franges les moins urbanisées, au sud et à l'est** (les communes de Noisieu, Pontault-Combault ou Le Pin voient ainsi leur population augmenter de 40% en moyenne en vingt ans). Quelques communes très proches de Paris (Charenton, Saint-Maurice, Nogent, mais aussi Chelles ou Neuilly-sur-Marne) voient aussi leur population augmenter significativement.

Les **politiques** menées par les **communes** en termes de planification et d'urbanisation sont **contrastées**. A titre illustratif, Saint-Maur a ainsi adopté un règlement d'urbanisme qui limite fortement la construction d'immeubles tandis que Nogent a mené une politique volontariste de construction et de densification ou que Pontault-Combault voit se développer les lotissements de maisons individuelles.

Dans les années à venir, le **Grand Paris** pourrait impacter significativement le territoire du SAGE, avec vingt communes concernées par le réseau Grand Paris Express et **dix gares** créées ou modernisées. Pour les communes concernées par le cluster Ville durable de la cité Descartes, l'objectif est de construire plus de 3 000 logements par an (ce qui correspond au rythme de construction entre 2001 et 2010 sur l'ensemble des communes du SAGE).

Des plateaux de moins en moins agricoles et forestiers

La progression constante de l'urbanisation se fait essentiellement **au détriment des espaces agricoles**, voire forestiers. D'après le Recensement général agricole de 2010, la surface agricole utile (SAU) est de 1 200 ha, en **diminution de près de 40%** depuis 1988. Il ne reste plus que 36 exploitations ayant leur siège sur une commune du SAGE en 2010 pour une surface moyenne d'une trentaine d'hectares. Les derniers éleveurs de Sucy-en-Brie ou Noiseau ont disparu dans les années 1990.

La diminution des surfaces agricoles s'accompagne généralement de leur **fractionnement**. Ainsi les espaces agricoles entre Coubron et Courtry-Le Pin sont désormais séparés par le développement urbain, ce qui fragilise les exploitations. Sur le bassin versant du Morbras, plus de 50% des surfaces agricoles ont disparu depuis 1982, alors même qu'elles jouent un rôle paysager, constituant des coupures du front d'urbanisation. Elles restent menacées aujourd'hui par l'extension des zones d'activités, notamment aux abords de la Francilienne. De même, **les espaces agricoles de la Ceinture verte n'ont résisté que de manière relictuelle face à la pression de la ville nouvelle.**

Face à ce constat accablant pour les espaces agricoles, l'Agence des Espaces Verts poursuit sa **politique de protection en faveur de l'agriculture péri-urbaine**. Sur le territoire, un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) est mis en place sur les Coteaux de l'Aulnoye, en Seine-Saint-Denis. Un autre est en projet dans la partie amont de la vallée du Morbras.

On note aussi une évolution de l'industrie sur le territoire, avec une diminution de sa présence au profit des activités tertiaires, phénomène général sur la petite couronne parisienne. Cette évolution va de pair avec une modification du type de pressions sur l'eau.

B. La rivière et les milieux naturels, au cœur de diverses initiatives

A partir des **années 1990**, une réelle **prise de conscience** se fait en faveur de l'environnement aussi bien au niveau des porteurs de politiques publiques (Etat, UE,...) que des acteurs locaux. Sur le territoire du SAGE, cette prise de conscience s'explique par ce contexte général mais aussi par l'histoire singulière de ce territoire et de son attachement identitaire à la rivière. **Le lien à la Marne n'est pas complètement perdu** (persistance d'activités sportives sur l'eau, de la pêche et de la promenade, mais aussi du souvenir du passé glorieux des Bords de Marne), il convient donc de **le retisser**. C'est ce à quoi s'attellent un certain nombre d'acteurs du territoire, avec notamment la **création du syndicat Marne Vive**.

Le syndicat Marne Vive, acteur pionnier pour la reconquête de la Marne

A la fin des années 1980, le maire de Saint-Maur est sollicité par certains habitants las de constater la dégradation progressive de l'état de la rivière. **L'association Marne Vive** est ainsi créée avec pour **objectif de régénérer les eaux de la Marne afin de permettre la baignade**.

Des réflexions sont menées sur la structure juridique la plus pertinente à mettre en place pour prendre le relais de l'association. **L'arrêté de création du syndicat Marne Vive (SMV) est signé en juin 1993.** Il s'agit d'un syndicat d'études et de conseil qui a pour objet de « *participer à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée des usages et des milieux, et aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne* ». Il regroupe alors douze communes ainsi que le port de Bonneuil, la chambre des métiers du Val-de-Marne et le syndicat intercommunal du ruisseau du Morbras (aujourd'hui dissous). Le SMV se positionne rapidement sur la question de l'assainissement, se faisant le relais entre les communes et les financeurs (Conseil régional, AESN) afin de faire émerger puis avancer les projets et contrats en la matière, indispensables à la reconquête d'une bonne qualité de l'eau.

Le Conseil régional mène aussi une politique en faveur de la qualité de l'eau. C'est lui qui finance à la fin des années 1980 la grande étude « Marne pollution zéro » qui servira de base aux travaux du SMV.

Ces acteurs nouveaux qui émergent au début des années 1990 considèrent la **rivière dans son ensemble** : si les efforts initiés pour améliorer la qualité de l'eau via une **politique d'équipements** se poursuivent, ils sont **complétés par une mise en perspective avec les milieux et la rivière**. Les enjeux sont replacés dans une finalité politique globale qui **redonnent du sens à ce qui est fait** : l'objectif affiché dans les statuts du SMV est bien de **pouvoir se baigner de nouveau** dans la Marne. Cette ambition fait écho à la promesse de Jacques Chirac en 1988, alors Maire de Paris, de se baigner dans la Seine à la fin de son mandat (1994) grâce à des opérations de reconquête de la qualité.

Des efforts importants d'assainissement

La politique volontariste du syndicat Marne Vive sur l'assainissement avec l'objectif de retour de la baignade devient réaliste dans la mesure où les efforts d'équipements nécessaires trouvent un **écho auprès de l'Agence de l'Eau** et de la Région, en lien avec les directives européennes. Le 6^{ème} programme de l'Agence (1992-1996) voit une inflexion des interventions : les besoins classiques d'épuration et d'amélioration de la collecte restent au cœur des interventions de l'Agence en matière de dépollution mais, à la différence des périodes précédentes, **l'aide aux réseaux** connaît un essor sans précédent, soutenue par une **augmentation importante du coefficient de collecte** et par les obligations induites par la directive ERU. Par ailleurs, les traitements de l'azote et du phosphore sont désormais incontournables et modifient les contraintes d'épuration. En effet, les redevances assainissement sont doublées en 1992 pour faire face à la DERU et à la pression européenne. L'initiative du syndicat Marne Vive pouvait sembler utopique mais, dans ce contexte, elle réussit à **mobiliser autour des questions d'assainissement** et leur donne une visibilité certaine.

L'assainissement progresse aussi à l'extérieur du territoire du SAGE. Ainsi, la station d'épuration de **Valenton** (Seine amont) traite aujourd'hui 50% des effluents produits sur le territoire du SAGE, en particulier ceux des communes du Val-de-Marne. De même, la troisième tranche de la station d'épuration de **Saint-Thibault-des-Vignes** est inaugurée en 1994, permettant de traiter correctement les effluents provenant notamment de la ville nouvelle, évitant une pollution de la Marne par les territoires amont. **La qualité de l'eau de la Marne s'améliore**. L'indicateur de pollution domestique diminue et certains critères respectent désormais les seuils du « bon état » par temps sec.

Sur le territoire du SAGE, des **travaux** sont aussi menés. Les communes poursuivent la **construction de réseaux** et les **raccordements** ce qui permet de diminuer les rejets

d'effluents dans le milieu naturel. Le **collecteur du Morbras** est étendu à trois communes de Seine-et-Marne en 1997. Toutes les eaux usées de son bassin versant sont donc désormais traitées à Valentigney, les dernières stations d'épuration qui rejetaient encore dans le Morbras ferment. La qualité de l'eau du Morbras s'améliore significativement. Cela ne suffit pas pour atteindre le « bon état » mais cela permet au Morbras de sortir de la classe « médiocre ». Les Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne optimisent la gestion de leurs réseaux, via une meilleure connaissance du patrimoine et, surtout, de la situation en temps réel. Les rejets dans le milieu naturel sont ainsi limités et optimisés, notamment par temps de pluie.

Ce travail sur les réseaux se poursuit au-delà des années 1990 : une **réorganisation des réseaux** et la **construction de nouveaux collecteurs au début des années 2000** permettent une **nouvelle amélioration, significative, de la qualité de l'eau**. A partir de 2005, plusieurs indicateurs respectent quasi systématiquement le « bon état », sur la Marne. En 2009, la refonte de la station de Noisy-le-Grand permet de nouveaux gains de qualité.

Parallèlement, un **travail est mené sur les pollutions accidentelles**, notamment sous la pression des distributeurs d'eau, soutenus par les pouvoirs publics, qui réalisent des études et lancent des alertes. Les pollutions accidentelles **diminuent nettement** sur la période, notamment grâce aux actions mises en œuvre par les industriels pour les éviter et limiter leurs dégâts en cas de survenue.

Les efforts réalisés sur l'assainissement pendant les vingt dernières années sont donc très importants. Ils ont permis de réels progrès de la qualité de l'eau de la Marne mais aussi des affluents et ont donc induit le retour d'une certaine diversité piscicole. Si le bon état n'est pas atteint partout et pour tous les paramètres, il devient un objectif accessible. Il devient, alors, de plus en plus crédible d'imaginer pouvoir se baigner bientôt dans la Marne (hors événements pluvieux).

Le ruissellement, enjeu majeur pour la qualité de l'eau et l'aménagement du territoire

Le territoire du SAGE Marne Confluence est confronté à un **risque de ruissellement urbain fort**, en particulier en Seine-Saint-Denis. Or le ruissellement, outre les dommages qu'il peut causer aux biens (inondation d'une partie de Montreuil en 2001 par exemple), entraîne aussi une dégradation de la qualité de l'eau, à l'origine par exemple d'une mortalité de poissons en 1991-1992.

Afin de limiter ce risque de ruissellement, une politique de mise en séparatif des réseaux commence dès l'après-guerre et prend toute son ampleur à partir des années 1990. Saint-Maur réalise ainsi un programme de travaux ambitieux qui dure plus de 15 ans pour couvrir l'ensemble de la commune.

Au-delà de cette approche par la mise en séparatif des réseaux, plusieurs acteurs se sont positionnés pour traiter la question du ruissellement urbain selon une approche plus globale. Parmi ces acteurs, l'Agence de l'eau dont les moyens lui permettent de soutenir l'innovation : « *nous avons alors de l'argent à offrir et des idées à revendre ... nous avons lancé une deuxième génération d'ouvrage au cours du 6ème programme* ». Le **Conseil général de Seine-Saint-Denis, en tant que gestionnaire du réseau départemental d'assainissement**, s'empare également de cette question, dès les années 1980. La première réponse consiste à augmenter la capacité des réseaux, mais cette logique de fuite en avant se heurte rapidement à des contraintes techniques et financières la rendant insoutenable. Dès les années 1990, l'innovation dans le domaine de

l'hydrologie urbaine joue un rôle moteur, avec des actions sur **l'urbanisation**, le **stockage en amont** des eaux pluviales voire **l'infiltration à la parcelle**, actions menées afin de limiter les volumes entrant dans les réseaux. L'opération du Jardin des artistes à Noisy-le-Grand illustre ces nouvelles approches.

De nombreux **bassins enterrés** ont aussi été construits mais face au constat de leur manque d'entretien, voire de leur oubli pur et simple – et pour des raisons de coûts – le choix est fait au début des années 2000 de construire, dès que cela est possible, des **bassins à ciel ouvert** et d'en faire des **espaces urbains à part entière**, ayant une composante paysagère forte, intégrés à la ville et à ses différentes fonctions. Les bassins de rétention des eaux pluviales passent ainsi du statut d'ouvrages purement utilitaires qu'il faut cacher à des **ouvrages multifonctionnels** : rétention et dépollution des eaux pluviales, élément paysager support de promenades et de loisirs au cœur de la ville dense.

Ces évolutions dans les pratiques, notamment des Conseils généraux, se retrouvent aussi dans les documents de planification urbaine : le SDRIF de 1994 préconisait de limiter le débit de ruissellement ; le SDRIF de 2008 parle de la valorisation sur le site même du projet des eaux de pluie, en favorisant l'infiltration à la parcelle.

Le ruissellement urbain est donc un enjeu qui monte en puissance pour le territoire du SAGE, d'autant plus que l'absence d'inondations majeures (type 1910) depuis plusieurs décennies ne favorise pas une prise de conscience de la population et des élus du risque inondation par débordement de la Marne. Si les acteurs ont innové pour prendre en charge le ruissellement, le problème n'est pas encore complètement traité. Or, cela fait partie des éléments indispensables pour obtenir une eau de qualité suffisante et pour le rétablissement de la baignade dans la Marne.

Le renouveau de la vie sociale autour de la Marne

La reconquête de la qualité de l'eau, via les équipements pour l'assainissement, va de pair avec un certain **renouveau de la vie sociale sur les bords de Marne, dès les années 1990, et avec un dynamisme accru des loisirs sur l'eau**, en particulier du canoë-kayak et de l'aviron. Ces dynamiques s'appuient sur deux réseaux d'acteurs : celui des **associations** d'une part et celui des **collectivités locales** d'autre part.

Différentes associations se mobilisent en effet pour renouer le lien avec la Marne, que ce soit pour son côté festif et culturel ou pour la préservation des milieux naturels. **L'association Culture Guinguette** est ainsi créée en 1993 pour **promouvoir et sauvegarder le patrimoine guinguette**, le genre musette, les musiques populaires et l'accordéon. La guinguette du « Martin-Pêcheur » à Champigny fait partie des membres fondateurs. L'association organise depuis sa création le **concours « Miss Guinguette »** chaque 14 juillet. Toutefois, après une renaissance certaine dans les années 1990, plusieurs guinguettes ont fermé récemment : « Chez Mimi la Sardine » à Noisy-le-Grand, « Le Restaurant de l'Ile du Moulin-Bateau » à Bonneuil ou encore « Le Petit Robinson » à Joinville-le-Pont.

L'association Au fil de l'eau, créée dès 1982, participe aussi à ce renouveau de la Marne et à sa réappropriation par les habitants. Cette association d'éducation populaire milite pour un **accès de tous aux voies d'eau**, pour un **tourisme fluvial solidaire et durable**, en valorisant le patrimoine historique et naturel, sans oublier la dimension humaine, impliquant des personnes en insertion au travers d'actions innovantes, telles que la **navigation douce** ou le **passeur de rives**.

Les **clubs sportifs de canoë-kayak et d'aviron**, face à l'augmentation importante de leurs effectifs ces dix dernières années (+ 50%), s'impliquent pour répondre à une demande de loisirs grandissante aux cotés de leurs activités de clubs sportifs.

Cette implication des associations est relayée par les collectivités locales. Alors que le **potentiel touristique** des Bords de Marne n'était pas du tout envisagé par les élus, les années 1990 marquent un tournant avec une véritable **prise de conscience**, à l'instar du maire de Nogent-sur-Marne qui déclare que « *l'or noir de Nogent, c'est la vallée de la Marne, le bois de Vincennes, la nostalgie des guinguettes et de la Fête du petit vin blanc* ». Les élus du Val-de-Marne décident dans cette lignée de créer en **1999** leur **comité départemental du tourisme**, alors que la quasi-totalité des départements sont déjà dotés d'un tel outil. Plus récemment, les communes possédant des ports de plaisance investissent dans la rénovation de leurs équipements pour relancer une activité de tourisme fluvial qui à l'échelle Ile de France a toujours eu des difficultés à se développer.

Au cours des **années 2000**, de nombreuses **manifestations** mettant l'eau au cœur du territoire voient le jour. Elles apportent une **vision globale de l'eau** et participent à une **sensibilisation du grand public**. Le Conseil général du Val-de-Marne lance ainsi en 2001 le **Festival de l'Oh**. S'appuyant sur le service public d'assainissement assuré par le Département mais aussi et surtout sur la mémoire vivante des habitants autour de la Seine, de la Marne, de l'Yerres, ... cette **manifestation populaire** promeut la découverte du territoire par ses fleuves et ses rivières.

L'édition 2007 du Festival de l'Oh est l'occasion choisie par le Conseil général du Val-de-Marne pour lancer son « **Plan Bleu** », processus participatif pour définir sa politique de l'eau à l'horizon 2020. Pendant près de deux ans, le Conseil général multiplie les occasions de rencontres, d'échanges et de débats, dans le but de définir avec les habitants et les professionnels la politique de l'eau du Val-de-Marne. Le 25 mai 2009, le Conseil général et les partenaires signent la charte du Plan bleu qui s'articule autour d'une charte de l'eau et d'un plan d'actions.

Depuis 2005, le syndicat Marne vive participe à l'opération européenne du « **Big Jump** » : partout en Europe, des gens se **baignent**, ou *a minima* se trempent les pieds, pour manifester leur souhait de se réapproprier l'environnement et montrer leur volonté de retrouver des rivières propres et vivantes. Plus de 200 personnes ont participé au premier « Big Jump » sur la Marne à Saint-Maur et l'opération est reconduite chaque année, en partenariat avec les acteurs institutionnels du monde de l'eau et avec des associations.

Cet engouement pour les bords de Marne et les loisirs sur la voie d'eau se traduit par des **enjeux de cohabitation entre usages**. La perspective d'une augmentation possible du trafic fluvial de marchandises pose question quant à la compatibilité avec les autres types de navigation. Il est observé, en région Ile-de-France, par exemple, qu'une augmentation du trafic fluvial de marchandises s'accompagne souvent d'une baisse du trafic de plaisance.

Une prise en compte progressive des milieux naturels sous la pression de la société civile

Dans les **années 1990**, une **politique de préservation et de protection des milieux naturels** est menée, en lien avec les politiques nationales et européennes (Directives Habitats et Oiseaux par exemple). Les collectivités locales procèdent au **rachat de plusieurs îles de la Marne** afin de protéger ces espaces particuliers menacés par la pression foncière. Saint-Maur acquiert ainsi l'île d'Amour en 1994 et l'île des Vignerons en

1998. Le Conseil général du Val-de-Marne est lui aussi propriétaire de trois îles (île de l'Abreuvoir, île Pissevinaigre et île des Gords).

Les mesures de protection ne sont cependant pas toujours portées, au départ, par les pouvoirs publics. Elles résultent aussi du **combat mené par des riverains et des associations naturalistes**, contre les projets d'urbanisation portés par certains élus locaux ou acteurs économiques. Les lois de décentralisation ont en effet accru le pouvoir des maires qui se sont alors engagés dans des actions plus ou moins favorables à l'environnement. L'association des riverains des bords de Marne attaque ainsi au tribunal (et gagne) en 1991 le Plan d'Occupation des Sols de Chelles, contraire au SDAURIF, et réclame une inspection de la faune et de la flore sur les îles de Chelles. Il s'agit alors d'éviter que les îles soient déboisées, les berges retracées et empierrées pour les rendre accessibles aux cheminements piétons, des lotissements ou marinas construits, etc. Plusieurs associations organisent en 1995 le premier nettoyage citoyen de ces îles, occasion pour des inspecteurs de la DIREN de découvrir la présence de plusieurs **espèces classées** au niveau régional. L'aménagement prévu sur le site est alors modifié pour être un peu plus respectueux de la nature boisée, avec des techniques de verdissement des berges. De même, plusieurs associations, dont l'association RENARD, se battent pour que les étangs de Croissy-Beaubourg soient préservés de l'urbanisation de la ville nouvelle. Elles obtiennent un arrêté de biotope en 1992 pour l'étang de Beaubourg. Celui de Croissy, recensé en ZNIEFF uniquement, reste toujours soumis à une forte pression foncière pour construire des lotissements « les pieds dans l'eau ». A la même époque, **l'association Mémoire Vive Marne Verte** est créée pour défendre les îles Pissevinaigre et des Gords, menacées par le port de Bonneuil qui souhaite s'étendre.

La **Haute-Ile** fait l'objet de combats similaires. Les terrains sont acquis par le Conseil général de Seine-Saint-Denis auprès de l'hôpital de Ville-Evrard en 1983. Au cours des années 1990, les projets pour ce dernier méandre non urbanisé de la Marne ne manquent pas : installation d'un réservoir d'eau potable et exploitation de granulats, installation d'une base de loisirs, etc. Ils se heurtent cependant à l'hostilité de la population locale et des associations.

La fin des années 1990 marque une prise de conscience des élus qui acceptent de **protéger clairement certaines parties de leur territoire et donc de les soustraire à toute logique d'urbanisation voire d'aménagement**. Le Conseil général du Val-de-Marne crée en 1999 une réserve naturelle volontaire sur les îles de la boucle de la Marne, transformée en 2002 en réserve naturelle départementale. De même, les élus de Chelles acceptent la création d'une Réserve Naturelle Volontaire en 2001, transformée en Réserve Naturelle Régionale en 2008 pour les îles de Chelles. Lors de cette mobilisation des associations naturalistes, des synergies s'opèrent avec les associations de loisirs et sportives, notamment les kayakistes, afin de préserver ensemble les milieux aquatiques.

Au cours des années 2000, cette attention portée aux milieux naturels s'amplifie et tend à s'articuler plus finement avec la valorisation des bords de Marne. Alors que la qualité de l'eau commence à s'améliorer significativement, les **bords de Marne redeviennent des espaces de ressourcement et retrouvent progressivement leur naturalité**.

Les Conseils généraux passent **d'une gestion purement paysagère** de leurs espaces à **une gestion intégrant davantage les milieux naturels et la biodiversité**. La Seine-Saint-Denis s'y attache dès le milieu des années 1990, avec la création d'un observatoire de la biodiversité. Le Conseil général obtient le classement en zone **Natura 2000** de 14 parcs et forêts du département en 2006, l'ensemble est considéré comme le premier site du réseau en milieu urbain. Le parc de la Haute-Ile est significatif de ces évolutions vers une intégration de l'ensemble des enjeux. Suite à un travail de concertation avec les élus et

les habitants, le parc est ouvert en 2008 selon un compromis permettant de protéger les milieux naturels, de mettre en valeur la richesse archéologique du site et d'ouvrir une partie du parc aux habitants.

Les **politiques d'aménagement des berges évoluent également**. Les objectifs affichés du Conseil régional en la matière consistent désormais à **limiter l'artificialisation** et la minéralisation des berges et à **promouvoir les techniques de génie végétal**, en accord avec les orientations du SDAGE. L'Agence de l'eau appuie cette impulsion en ne finançant que les projets comprenant une réhabilitation des berges avec du génie végétal. Le Syndicat Marne Vive étend de son côté ses activités à la renaturation des berges de la Marne, pour répondre à la demande croissante des communes et de leur population, politique formalisée dans le Schéma Directeur Marne Vive de 2000. Les communes sont aujourd'hui plus nombreuses à porter des **projets de renaturation des berges**. Ces projets se veulent intégrateurs, ce qui n'est pas sans poser des **problèmes de cohabitation/coexistence entre les usages** aux besoins pas toujours compatibles et avec la **préservation des milieux naturels**. Cependant, **cette prise de conscience n'est pas encore généralisée**, des travaux d'aménagement bétonné des berges sont toujours conduits par certaines communes.

Des affluents encore peu valorisés

Pendant cette période où la Marne fait l'objet de toutes les attentions et de tous les efforts, les **affluents restent globalement oubliés**. Des efforts sont réalisés pour enrayer les situations les plus graves en termes de qualité de l'eau, afin d'être en mesure de respecter, à terme, les objectifs posés par la Directive cadre sur l'eau. La création d'un collecteur d'eaux usées pour éviter les rejets dans le Morbras répond à cet enjeu. La qualité de ces petits cours d'eau reste néanmoins toujours problématique. Le fonctionnement écologique des étangs du Val Maubée est encore largement perturbé, malgré les efforts engagés par le SAN pour l'aménagement écologique des berges et pour le traitement des rejets qui s'y déversent.

Ces affluents ne bénéficient pas, loin de là, du même engouement que celui suscité par la Marne. Et que dire des rus et autres petits cours d'eau qui ont disparu, notamment en Seine-Saint-Denis. Ils ont du mal à être perçus comme **porteurs d'intérêts en termes de cadre de vie, d'espaces de loisirs et d'espaces favorables à l'accueil de milieux naturels de qualité**. Le souvenir de l'existence de ces rus persiste cependant dans les mémoires, comme à Fontenay-sous-Bois. Les dernières années marquent cependant une **inflexion**, avec une prise en compte plus forte de ces rus, notamment le ru de Chantereine, mais aussi des mares comme à Montreuil. De même, le Comité départemental du Tourisme du Val-de-Marne cherche à valoriser le Morbras, en proposant des ballades à pied et à vélo à proximité.

En synthèse, vers une politique fédératrice de l'eau et des milieux naturels

Au cours de la période allant des années 1990 à aujourd'hui, **toutes les dimensions de la rivière sont progressivement investies** (assainissement, ruissellement, vie sociale, milieux naturels, etc.) **et se font de plus en plus écho**. Ainsi, on observe une jonction entre la politique d'équipement (centrée sur l'assainissement) entamée lors de la période précédente et la volonté de reconquérir des liens à l'eau disparus ou affectés, comme en témoigne l'objectif emblématique de rétablissement de la baignade. De plus, on note une **mobilisation**, notamment associative, **autour des milieux aquatiques**, tant pour en faire des supports de vie sociale que pour assurer leur préservation : tout en restant support de

loisirs et de cadre de vie, les rivières et les zones humides sont désormais considérées comme des milieux naturels à part entière.

Par rapport à la période précédente, non seulement les dimensions de l'eau et des milieux aquatiques sont davantage investies, mais surtout ces mobilisations ne s'inscrivent plus dans des politiques purement sectorielles, sans lien entre elles. Une **convergence** est en train de s'opérer **autour d'un objectif commun** visant à réinscrire pleinement la Marne dans le territoire. Ce travail reste toutefois **moins avancé sur les affluents** qui ne bénéficient pas encore toujours d'une vision et d'une prise en charge globales.

Le SAGE Marne Confluence constitue donc l'aboutissement logique de cette histoire. C'est en effet à lui qu'il revient d'inscrire ces dynamiques convergentes dans un véritable projet de territoire valorisant les milieux aquatiques dans leurs différentes dimensions, sur l'ensemble de son territoire de compétence.

4 Un enseignement pour la suite de la démarche : les grands déterminants territoriaux pesant sur les thématiques du SAGE

L'un des apports de ce récit rétrospectif décrivant l'évolution des dynamiques territoriales au cours des dernières décennies, et leurs conséquences sur la ressource, les milieux et les rapports locaux entretenus à leur égard, est de faire ressortir les grands déterminants qui pèsent, dans la durée, sur les principales thématiques du SAGE.

Ainsi, certaines évolutions relatives à **l'aménagement du territoire** apparaissent particulièrement structurantes. Le **développement du transport fluvial de marchandises** a bien sûr considérablement pesé sur l'évolution morphologique de la Marne. Les aménagements qu'il a induit n'ont pas été sans conséquences tant sur le fonctionnement de la rivière, les usages et les perceptions dont elle fait l'objet, que sur les conditions structurelles d'utilisation de la voie d'eau par l'ensemble de ses usagers passés et actuels. Par ailleurs, au-delà de ces aménagements, l'évolution du trafic lui-même, en termes de fréquence de passage et de types de bateaux, est lui aussi susceptible de peser aussi bien sur les milieux (notamment les berges) que sur les usages de sports et loisirs sur l'eau. Parallèlement, **la croissance urbaine et la planification territoriale** qui l'a encadrée apparaissent comme des déterminants de premier rang pour les thématiques du SAGE. L'extension urbaine, sur un plan quantitatif tout d'abord (croissance démographique, nombre de logements construits, surfaces imperméabilisées) apparaît comme un facteur explicatif majeur dans cette rétrospective pour comprendre l'ampleur des pressions exercées sur les milieux humides et les continuités écologiques. Elle explique notamment la montée en puissance de la problématique des ruissellements et pollutions pluviales ou encore l'évolution des prélèvements quantitatifs sur la ressource. Elle s'avère également influente sur un plan plus qualitatif : le récit montre que les formes urbaines et les modes d'urbanisation développés au cours des dernières décennies n'ont pas été sans conséquence sur les types de rapports à l'eau entretenus par les populations, sur l'évolution des identités paysagères liées à l'eau ou, sur un plan plus technique, sur le fonctionnement de l'hydrologie urbaine.

Des **déterminants plus sociologiques et politiques** apparaissent également importants pour comprendre l'évolution des thématiques du SAGE. Ainsi, l'apparition à partir des années 1960-1970 d'une « **société des loisirs** » et le développement de politiques tant nationales que locales pour l'accompagner ont eu, dans la durée, des effets ambivalents : d'un côté, ces évolutions ont pu marginaliser la Marne, qui a perdu son statut « d'eldorado » de l'agglomération parisienne au profit d'autres formes de loisirs ; de l'autre, elles ont également favorisé le développement, à partir de la fin des années 1970, de politiques et d'initiatives cherchant à favoriser les loisirs sur l'eau et les berges, et à **valoriser la place de l'eau dans la ville** (cours d'eau, mais aussi bassins d'eaux pluviales). Parallèlement, la **mobilisation de la société civile** apparaît cruciale pour expliquer l'émergence d'une prise en compte croissante des milieux naturels dans les politiques locales, dont le récit montre qu'ils furent longtemps négligés voire ignorés.

Enfin, **les politiques de l'eau** aux échelles nationale et de bassin ont bien sûr considérablement pesé sur les thématiques du SAGE. Les **grands aménagements**

hydrologiques de la Marne (soutien d'étiage et protection contre les crues) ont contribué à conforter le territoire du SAGE dans sa vocation essentielle à l'échelle régionale en matière de production d'eau potable et, plus généralement, ont durablement structuré les conditions d'exercice des usages de l'eau ainsi que l'état et les fonctionnalités des milieux aquatiques. Par ailleurs, le **cadre général des politiques de l'eau de bassin, nationale et européenne** (directives, lois sur l'eau, documents de planification de bassin, programmation financière, ...) sont pour beaucoup dans l'impulsion des actions menées localement pour améliorer l'état de la ressource et des milieux, là encore de manière à la fois quantitative (montée en puissance des actions menées au fil des décennies) et qualitatives (évolution des thématiques traitées : de l'équipement et des « tuyaux » à la gestion globale des hydrosystèmes et de leurs usages).

Ces grands éléments mis en exergue par cette rétrospective - transport fluvial de marchandises et développement urbain ; société des loisirs et mobilisation de la société civile ; politiques de l'eau de bassin, nationale et européenne - peuvent être considérés, pour la suite de la démarche, comme constitutifs du « décor » territorial du futur SAGE Marne Confluence.

Ressources mobilisées

Entretiens

- Jean-François Asmodé, Directeur du bureau d'études OGE
- Claire Beyeler, Chargée de mission Syndicat Marne Vive et Directrice de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement à la Mairie de Saint-Maur
- Dominique Leguy, Directeur du bureau d'études ADAGE Environnement
- Jacques Leroy, Président du Syndicat Marne Vive et de la CLE du SAGE Marne Confluence, Conseiller Général du Val-de-Marne
- Olivier Maître-Allain, directeur du Musée de Nogent-sur-Marne
- Jacques Perreux, Conseiller Général du Val-de-Marne
- Marc Satin, consultant
- Jean-Pierre Tabuchi, SIAAP

Bibliographie

- « L'eau à Saint-Maur-des-fossés du XIX^e au XXI^e siècles ou une ville face aux grands enjeux de la gestion de l'eau », Claire Beyeler, in *L'eau dans le sud-est parisien*, Clio 94 n°29-2011.
- « Au fil de l'eau et du passe de Sucy », Bernard Mea, in *L'eau dans le sud-est parisien*, Clio 94 n°29-2011.
- *Enjeux et acteurs sur les berges de la Marne : la démarche du Syndicat Marne Vive*, Claire Beyeler, manuscrit publié dans « 15èmes Journées Scientifiques de l'Environnement - Usages de l'eau : synergies et conflits », 2004.
- *Assainir l'agglomération parisienne, Histoire d'une politique interdépartementale de l'assainissement (XIX^e-XX^e siècles)*, Emmanuel Bellanger, SIAAP
- « Iles de la Marne, protection ou destruction ? » Christiane Ruffier-Reynie, in *Combat nature*, revue des associations écologiques et de défense de l'environnement, n°15, novembre 1996
- « Vallée de la Marne : l'héritage face à la modernité », in *Les cahiers de l'IAURIF*, n°92, janvier 1990
- *Plages en ville, Baignades en Marne*, Thomas Deschamps, Syndicat Marne Vive, Editions Johanet, 2003
- *Histoire des ports de Paris et de l'Île-de-France*, Alexandre Lalandre, Editions Ouest-France, 2004
- *L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Politique des Grands Barrages-Réservoirs*, Laurent Inquiétude, Mémoire de DEA, 1992
- *Etude du système d'assainissement de l'agglomération parisienne*, Pascal Tateossian, Mémoire de DEA, 1994
- *La vallée de la Marne autrefois*, Jean Aubert, Horvath, 1991

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE

- *De Lagny à Charenton, les Bords de Marne du Second Empire à nos jours*, Michel Rioussel, Editions Amatteis, 1984
- *Hydrologie et paysages urbains en villes nouvelles, Morphologie et logiques de conception : Le Val Maubuée, secteur II de Marne-la-Vallée et le Centre ville de St-Quentin-en-Yvelines 1970-1990*, Nicole Eleb-Harlé et Sabine Barles, octobre 2005
- *Les bases de plein air et de loisirs d'Ile-de-France, Etat des lieux 2001-2002*, IAURIF, septembre 2002
- *Propositions d'aménagements pour une valorisation des coteaux de l'Aulnoye et devenir du territoire agricole, Diagnostic du territoire des coteaux de l'Aulnoye*, ASca et Biotope, août 2007
- *Pour une gestion spatiale de l'eau. Comment sortir du tuyau ?* Jean-Baptiste Narcy, EcoPolis n°4, 2004
- *La gestion des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre*, Thèse de Gabrielle Bouleau, CEMAGREF, AgroParisTech, 2007
- Textes des expositions du Musée de Nogent-sur-Marne
- Etat des lieux du SAGE Marne Confluence, 2012
- Données INSEE : recensement général de la population